

COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Compte rendu des commissions finances du 20 mars et 5 avril :

La commission a proposé :

Reconduction des montants des subventions identiques à 2017. L'association Dominique Savio n'a pas eu de subvention en 2017 car la pelouse de la salle est désormais tondue par le personnel communal (décision du 30 mai 2017). La Pétanque Gérausienne a atteint un bon niveau de classement ce qui occasionne des frais : une subvention de 430 € est accordée.

Attribution d'une subvention de 275 € à l'association nouvelle « Le Jardin des Hérissons » située à La Hérissonnais.

Inscription au budget des programmes suivants :

Renouvellement des panneaux de signalisation : 20 000 €

Couverture des annexes de l'église : 12 000 €

Rénovation de 12 foyers d'éclairage public : 3 500 €

Ecran et vidéo projecteur pour la salle polyvalente : 10 000 €

Traçage de jeux dans la cour de l'école : 1 500 €

Trottoirs du Bourg (programme 2018) : 28 000 €

Isolation du boulodrome : 11 000 €

Peintures extérieures du boulodrome et rampes maison communale : 6 800 €

Aménagement du site de la maison communale : 95 488 € (comprenant la voie interne, clôture et portail, signalétique, peintures extérieures du boulodrome et rampes de la maison communale). Des demandes de subventions (DETR, DSIL, Fonds de concours de Dinan Agglomération ont été déposées sur un estimatif de 40 193 € suite à la réunion du 20 février, mais le montant des travaux sera supérieur).

Evolution du projet : le Maire présente le projet d'aménagement qui a évolué au niveau du coût depuis sa validation lors de la réunion du 20 février dernier.

Le nouveau projet s'élève à 62 312.31 € HT et se décompose comme suit :

Aménagement d'accessibilité avec création d'une liaison douce du bourg à l'accès au site et cheminement en enrobé à l'intérieur du site :	54 627.30 €
Clôture et portail :	6 580.00 €
Signalétique :	1 405.01 €

Financement du nouveau projet :

DSIL, volet contrat de ruralité :	43 289.85 € (69.14 %)
Fonds de concours de Dinan Agglomération :	6 800.00 (10.86 %)
Autofinancement :	12 522.46 (20 %)

Le conseil valide le nouveau projet ainsi que son financement.

Vote des taux des taxes

Un accord fiscal et financier a été passé avec Dinan Agglomération en 2017 pour 3 ans (2017, 2018 et 2019) suite à la décision d'harmoniser les taux des communes. L'agglomération augmente ses taux et les communes sont encouragées à baisser les leurs. En contrepartie, Dinan Agglomération verse une compensation aux communes pour neutraliser la perte de produit. En 2017 nous avons décidé une baisse de 5 %.

La question se repose cette année : faut-il suivre les préconisations de Dinan Agglo, ce qui revient à diminuer à nouveau nos taux de 5% environ, les maintenir identiques à 2017, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de 5 % pour les foyers ou opter pour un choix intermédiaire, c'est-à-dire baisser de seulement 2,5 % pour ne pas trop impacter les finances de la commune et ne pas non plus aggraver la charge des ménages (même si la suppression de la taxe d'habitation devrait toucher 80 % des foyers en 2020).

L'avenir est incertain, tant au niveau des compensations de Dinan Agglomération après 2020, des dotations de l'Etat si les communes ne font pas d'effort fiscal, et sur la compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Pour ces raisons, le conseil municipal décide à la majorité de voter les taux suivants correspondant à une baisse de 2.5 % environ par rapport aux taux de 2017 :

TH : 11.55 % (11,82 % en 2017)

FB : 12.39 % (12.70 % en 2017)

FNB : 56.68 % (58.03 % en 2017)

Produit : 190 528 €

Vote du budget primitif 2018 – Commune

Le budget 2018 de la commune est voté comme suit à l'unanimité :

Fonctionnement : 1 153 822.78 €

Investissement : 702 411.98 €

Vote du budget primitif 2018 – Lotissement

Le budget 2018 de la commune est voté comme suit à l'unanimité :

Fonctionnement : 91 320.05 €

Investissement : 0 €

Vote des subventions 2018

Le conseil vote les subventions suivantes :

APE : 715 - Société de Chasse : 540 - Club du 3^{ème} Age : 275 – FNACA : 170 - Entente du Brice : 430 - S TEAM : 275 - Los Campos : 170 - Pétanque Gérausienne : 430 - Au Fil des Champs : 170 - Les Classes : 170 - Le Jardin des Hérissons : 275 – CCAS : 5 000 - Cercle Culturel Rance Linon : 105 - Amicale Laïque Evran : 75 - Chambre des Métiers Dinan : 100 - Croix d'Or Dinan : 22 - Secouristes Actifs Dinan : 30 - Centre anticancéreux St Brieuc : 130 - APAJH des Cd'A : 15 - Paralysés de France : 15 – Hameçon : 30 – Téléthon : 100 - France Adot : 30 – RASED : 118 - Comice Agricole : 646 - Saveurs du Poudouvre : 30.

Toiture de l'Eglise :

Le conseil choisit le devis de Darren FROUD pour la réfection de la toiture de l'église, sur les parties annexes côté école et côté place. Montant : 9 193.08 € TTC.

Traçage de jeux dans la cour de l'école

Le conseil choisit le devis de la société SMR de Melesse. Montant : 1 122 € TTC.

Isolation du boulodrome

Le conseil choisit le devis de Mr Alain HOMO de Evran. Montant : 9 696 € TTC.

Peintures extérieures du boulodrome et des rampes de la maison communale

Le conseil choisit le devis de l'entreprise PIERRE pour la réfection des peintures extérieures du boulodrome (bardage bois et enduit gratté), ainsi que la maison communale (gardes-corps et enduit gratté). Montant : 6 724.32 € TTC.

Signalétique sur bâtiments communaux

Le conseil choisit le devis de l'entreprise JEZEQUEL de Trégueux pour la fourniture et la pose de la signalétique des bâtiments présents sur le site de la maison communale, ainsi que la salle polyvalente.

Montant : 1 686.01 € TTC.

Rénovation de 12 foyers d'éclairage public

Le conseil approuve le projet d'éclairage public « rénovation de 12 foyers », présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour l'année 2018 pour un montant estimatif de 5 800 € HT (8 Lot. La Châtaigneraie, 4 Résidence des Tilleuls).

Notre commune versera au SDE une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Compte rendu de la commission voirie du 17 mars

Remise en état de tous les chemins qui ont en besoin.

Le point-à-temps sera fait sur l'ensemble des voies.

Le curage des fossés sera fait là où c'est nécessaire.

Fautrel : des arbres doivent être élagués en crête de talus. Sera fait par l'exploitant des parcelles.

La Mettrie : le GAEC PETITPAS demande à acheter le chemin qui ne dessert que ses bâtiments d'élevage afin de le goudronner. La commission juge la demande recevable. Une enquête publique sera nécessaire.

Le Déluge : problème de ruissellement des eaux pluviales de la voie communale sur l'entrée d'une maison. Une grille devra être posée afin de capter l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération - Convention

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes par le service « instruction » de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le conseil municipal :

✓ approuve, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le service « instruction » de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20 % population DGF, 80 % nombre d'actes instruits en 2018

✓ approuve, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune.

✓ autorise Mr le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le conseil autorise le Maire

- ✓ à recourir à la transmission électronique des actes
- ✓ à signer le marché et la convention avec la Préfecture.

Accès au service de MEGALIS BRETAGNE

Conformément à ses statuts, le Syndicat Mixte a pour compétence de favoriser le développement de l'administration électronique.

Sont éligibles aux services de MEGALIS Bretagne toutes les entités exerçant une mission de service public. Dinan Agglomération adhère à MEGALIS, ce qui permet à la commune de bénéficier de ses services, sous réserve de signer une convention d'accès.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec MEGALIS Bretagne.

Rencontre avec le cabinet LHI : ce cabinet est spécialisé dans la création de lotissements. Il se substitue aux communes en prenant contact avec les propriétaires dans le but d'acheter les parcelles et de prévoir un aménagement global qui aboutirait à la création d'un lotissement. C'est une idée intéressante d'autant qu'il ne reste plus qu'un seul lot à vendre dans le Domaine de la Gatinais et que la commune ne dispose pas de réserve foncière.